

## JUSTIFICATIF DE PARUTION

*Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

**Identifiant annonce : 7294145801**

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

**Cliquez ici :**

<https://reussir-agri72.fr/annonces-legales/details/7294145801>

Cette annonce a été mise en ligne le **14 juin 2022** sur **Agri 72 Web**  
Pour le département : **72 - SARTHE**

### *CONFECTION VENDEENNE DE LUXE*

*Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros  
Siège social : 2 rue Léonce Besnardeau, 72350 BRULON*

### **AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BRULON du 25 mai 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : CONFECTION VENDEENNE DE LUXE

Siège : 2 rue Léonce Besnardeau, 72350 BRULON

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 10 000 euros

Objet : La confection et le négoce de tous articles textiles. La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des

cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président :

Monsieur Paul MARTIN-LALANDE, demeurant à La Fontenelle, 72350 SAINT DENIS D'ORQUES

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LE MANS.

*POUR AVIS*

*Le Président*

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.  
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Vincent TOUSSAINT  
Directeur de Médialex

